



Conseil municipal du 03 juillet 2023

Délibération n°51-23

Objet : Modification du tableau des effectifs

Date de convocation : 26/06/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Patricia BONNET-GONNET

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET –Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Christian CECILLON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents : Véronique MERLE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

I. LE CONTEXTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, en cas de création, modification ou suppression d'emploi, le Comité Social Territorial est obligatoirement saisi pour avis.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Filière Administrative	
Dans le cadre de la politique RH, la commune souhaite promouvoir ses agents par le déroulé de leur avancement de carrière.	
Suppression	Création
1 adjoint administratif principal 2 ^{de} classe TC	1 Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe TC

Filière Technique	
Dans le cadre de la politique RH, la commune souhaite promouvoir ses agents par le déroulé de leur avancement de carrière.	
Suppression	Création
1 adjoint technique TC	1 adjoint technique principal 2 ^{de} classe TC
1 agent de maîtrise TC	1 agent de maîtrise principal TC

Filière Animation	
Suite à la création d'un poste à mi-temps (17.30h) à la médiathèque, un agent du service périscolaire a souhaité rejoindre le service de la médiathèque. Il convient donc de modifier le temps de travail de cet agent (actuellement 28h) pour le passer à 17.30h	
Création	
1 adjoint d'animation 17h30	

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 juin 2023 ;

La commission *Ressources*, réunie le 19 juin 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Anne-Catherine VALETTE,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs.

Mornant, le 03 juillet 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER